



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE N° VI-AR-2026-DG108

OBJET : Portant interdiction d'accès aux parcs, jardins et aires de jeux dans le cadre de la vigilance Orange - Orages

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU la loi n°82-123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-263 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le bulletin d'alerte de météo France pour la journée du 27 août 2026 plaçant le département en vigilance orange à partir de 17h00 jusqu'à 22h00 puis jaune de 22h à 00h00 pour un phénomène d'orages,

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser l'accès aux Parcs, jardins et aires de jeux municipaux, en raison des prévisions météorologiques pour la sécurité des personnes et des biens,

ARRÊTÉ

ARTICLE n° 1 : L'accès aux parcs, jardins et aires de jeux municipaux sera interdit pendant toute la durée de la vigilance pour épisodes d'orages à partir de 17h00 et jusqu'à 00h00 le jeudi 27 août 2026.

ARTICLE n° 2 : En conformité avec le bulletin météo France pour vigilance orange orage, les parcs, jardins et aires de jeux seront fermés par mesure de sécurité au public.

ARTICLE n° 3 : Sauf reconduction d'une nouvelle alerte météo France, l'ensemble des équipements rouvriront à compter du 28 août 2026 à 00h00.

ARTICLE n° 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n° 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise :

- Au commissariat de Police,
- A la Police municipale,
- Aux services techniques municipaux

Fait à Étampes, le **27 AOUT 2026**



Pour le Maire empêché
M. Jean-Jacques GODARD
Conseiller Municipal

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :

27 AOUT 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260827-VI-AR-2026-108-AU
Date de télétransmission : 27/08/2026
Date de réception préfecture : 27/08/2026